

Édito

Élections internes SNES-FSU du 13 mai au 4 juin 2024 !

Du lundi 13 mai au mardi 4 juin 2024 ont lieu les élections internes pour le renouvellement des équipes départementales, académiques et nationales qui seront responsables du SNES-FSU pour les trois années à venir.

Au total, **4 votes sont à émettre**:

- 2 votes **au plan national**
 - a) candidat(e)s pour la commission administrative nationale (C.A.N.) du SNES-FSU (le « parlement » du syndicat),
 - b) un(e) secrétaire (titulaire et suppléant) pour la catégorie à laquelle vous appartenez,
- 1 vote **au plan académique**
une liste de candidat(e)s à la commission administrative académique (C.A.A.) du SNES-FSU,
- 1 vote **au plan départemental**
une liste de candidat(e)s au bureau départemental (**Var ou Alpes-Maritimes**) du SNES-FSU.

Les candidat(e)s qui se présentent au suffrage le font sur la base de propositions d'orientation syndicale faites par les courants de pensée qui animent le SNES-FSU et la FSU.

Les listes et textes d'orientation pour la commission administrative académique et chacun des deux bureaux départementaux sont dans le NICE SNES n°274 de avril 2024 qui a été adressé à tous les syndiqué.es.

Les listes et textes d'orientation pour la CA nationale et les secrétaires de catégories se trouvent dans un supplément à l'US n° 844 avril 2024.

Les élections ont lieu du lundi 13 mai au mardi 4 juin 2024, chaque syndiqué(e) est invité(e) à se prononcer à bulletin secret.

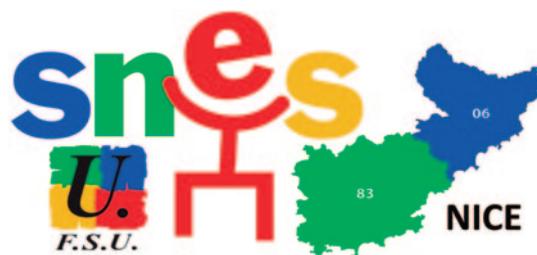
Bien syndicalement.
Le secrétariat académique du SNES-FSU de Nice.

NICE C-DIS

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

SPÉCIAL VOTES ISOLÉS ET RETRAITÉS



Suppl. 2 au NICE SNES n° 274 avril 2024

SOMMAIRE

Nice, le 6 avril 2024
P. 1 Édito
P. 2 Qui vote par correspondance ?
P. 3 Comment voter par correspondance ?
P. 4 Le dépouillement académique
Annexe 1 : bulletin de vote
Annexe 2 : le matériel de vote

QUI VOTE PAR CORRESPONDANCE ?

- **les retraité.es.**

- **les isolé.es**, en particulier les TZR qui ne sont pas nommé.es sur un poste à l'année, les TZR et les non titulaires qui n'enseignent pas actuellement dans l'établissement où ils ont payé leur cotisation 2023-2024, les collègues qui ne sont pas en poste au moment du vote (arrêt maladie, congé formation, voyage scolaire, etc...), les collègues pour lesquels il n'existe pas de S1 organisé.

COMMENT VOTER PAR CORRESPONDANCE

Le vote se fait sous triple enveloppe (matériel fourni par le S3 dans ce pli) :

- ✓ le bulletin de vote doit être remis dans la première enveloppe bleue, non cachetée, ne portant aucune mention,
- ✓ cette première enveloppe contenant le bulletin doit être mise dans la seconde enveloppe, cachetée, sur laquelle doivent figurer les nom et prénom, la catégorie, le département, le lieu de paiement de la cotisation, la signature,
- ✓ le tout est à mettre dans une troisième enveloppe cachetée, timbrée, adressée à :

SNES-FSU

Votes

(préciser Retraité ou Isolé) Département (préciser 06 ou 83)

264, bd de la Madeleine

06000 NICE

N'attendez pas le dernier moment pour voter !

LE DÉPOUILLEMENT ACADÉMIQUE

Il sera fait le **10 juin à 14h00** au siège du SNES-FSU, par la Commission académique de dépouillement.

La conformité de la liste d'émargement avec celle des cotisations reçues par le S3 sera contrôlée par la Commission académique de dépouillement. Les dépouillements du bureau départemental 06 et du bureau départemental 83 se feront également le **10 juin** au siège du SNES-FSU.

Vos contacts au SNES-FSU :

tél. : 04.97.11.81.53

courriel : s3nic@snes.edu



ÉLECTIONS A LA C.A. NATIONALE
ÉLECTIONS A LA C.A. ACADÉMIQUE
ÉLECTIONS AU BUREAU DÉPARTEMENTAL

BULLETIN DE VOTE

VOTE 1 : C.A. NATIONALE

Entourez d'un trait bien apparent le titre de la liste de votre choix

UNITÉ ET ACTION	ÉCOLE ÉMANCIPÉE	ÉMANCIPATION	UNITÉ, REVENDICATIONS, INDÉPENDANCE SYNDICALE
--------------------	--------------------	--------------	--

VOTE 2 : "SECRÉTAIRES DE CATÉGORIES"

Entourez d'un trait apparent UN ET UN SEUL groupe de candidat.e.s correspondant à VOTRE catégorie

CATÉGORIES	UNITÉ ET ACTION	ÉCOLE ÉMANCIPÉE	ÉMANCIPATION	UNITÉ, REVENDICATIONS, INDÉPENDANCE SYNDICALE
AGRÉGÉ.E.S	LUIS BERTHELOT	BLANCH HELOU	BIGNON ABA	MIGNOT LIONS
CERTIFIÉ.E.S, ADJOINT(E)S D'ENSEIGNEMENT, PEGC	OCHANDO MEYSONNIER	BOCHEREAU MOUSSET	ALOUSSE GOUBAYON	TOURNEUR LACOUDRE
NON TITULAIRES	HAFFNER PESCHARD	DEHAS BLOOMER-LUDWIG	MAMARBACHI BEYLARD	
CPE	MACE RALUY	GARNIER-ROUSSILHE BEKHTARI	DUBACQ LE BOHEC	
Psy-EN	DURIEZ BERTAUD	FARADONI	DELIGNI HOPITAL	
RETRAITÉ.E.S	MOROS LAINÉ	PIATTI FERNANDEZ	SCHIMMER BERTRAND	DANRY LEFEBVRE
ÉTUDIANT(E)S- SURVEILLANT(E)S	CASSAND PLOUVIEZ	BLANQUET-LEMARCHAND PORTAL	BEN ABDALLAH BEN MOULOUD	

VOTE 3 : CA académique

Entourez d'un trait bien apparent le titre de la liste de votre choix

UNITÉ ET ACTION	ÉCOLE ÉMANCIPÉE
--------------------	--------------------

VOTE 4 : Bureau départemental

Entourez d'un trait bien apparent le titre de la liste de votre choix
Syndiqué.e.s des Alpes-Maritimes

UNITÉ ET ACTION	ÉCOLE ÉMANCIPÉE
--------------------	--------------------

Syndiqué.e.s du Var

UNITÉ ET ACTION	ÉMANCIPATION
--------------------	--------------